

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Centre Intercommunal d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE"

Siège: 4 rue du Soleil Levant CS 63669 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil d'administration: 29

Membres en exercice: 29

Membres présents: 18

DELIBERATION DL CIAS 2023-5-01

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de :

- la transmission en 7 Spys- 2023 Préfecture le :

- la publication le :

0 7 JUIL, 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 4 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 27 juin 2023. s'est réuni à 18h à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU. Nadine LECART, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET, François BLANCHET à Marie Renée GAZEAU, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Dominique SIONNEAU à François COURTIN.

Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

CTG: Avenant à la convention de partenariat à conclure avec les partenaires parties prenantes au schéma de coopération de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le 0 7 1111 2023

ID: 085-200061265-20230704-2023_5_01-DE

En séance du 11 avril 2023, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales a approuvé les termes de la convention de partenariat entre le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et les partenaires identifiés dans le schéma de coopération de la CTG.

Lors de cette séance le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a donné l'autorisation à Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-Président de signer la convention de partenariat et tout avenant éventuel.

Après avoir rencontré 3 des 4 potentielles structures partenaires, il est proposé au Conseil d'Administration d'apporter des ajustements et modifications à la convention afin notamment de prévoir le versement d'une indemnité forfaitaire par le CIAS de 370 € pour tenir compte des frais induits par l'engagement du partenaire à respecter les principes de la Convention Territoriale Globale.

Le projet de convention modifié figure en annexe.

Il est précisé que les sommes attribuées aux partenaires dans le cadre de la convention seront à verser en année N+1 soit à compter de 2024 selon le détail suivant : 370 € x 4 = 1 480 € dans la mesure où 4 associations vont intervenir à hauteur de 0.10 ETP.

2 structures sont à même de conduire les actions définies dans le plan d'actions de la CTG après validation du Conseil d'Administration.

Au vu des éléments ci-dessus, il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS de se prononcer sur l'approbation des modifications à apporter à la convention de partenariat.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la Sécurité Sociale, et notamment ses articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3, Vu la délibération du Conseil de la Communauté du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au CIAS,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre intercommunal d'actions sociales n°2022 6 05 du 6 septembre 2022, portant approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de Vendée,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre intercommunal d'actions sociales du Pays de Saint Gilles n°2023 3 05 du 13 avril 2023, portant approbation de la Convention de partenariat dans le cadre du schéma de coopération établi pour la mise en œuvre de la CTG, Vu les modifications à la convention de partenariat projetées,

Vu le rapport,

Considérant l'intérêt de contractualiser selon les termes présentés avec les partenaires identifiés dans le schéma de coopération afin d'optimiser la mise en œuvre des actions définies dans le schéma de coopération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

<u>Article 1</u>: APPROUVE le principe de participation financière pour les partenaires qui s'engagent dans le schéma de coopération de la CTG,

Article 2 : DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget,

Article 3 : APPROUVE le projet de convention de partenariat tel que modifié.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

0 7 JUIL. 2023 5 LO

ID: 085-200061265-20230704-2023_5_01-DE

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-Président, à signer la convention de partenariat avec les partenaires identifiés dans le schéma de coopération CTG et tout avenant éventuel.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

> Givrand, le 6 juillet 2023, Le Vice-Président du CIAS,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.